



Employé de mairie envahissant

Par **Rivunica**, le **26/08/2011 à 11:06**

Bonjour,
Je suis président d'une association dont les locaux se trouvent dans la Maison des Associations de ma commune.
Depuis plusieurs années, l'employé municipal en charge de l'entretien du lieu nous donne un coup de main. Le problème, c'est qu'il passe toute sa journée dans nos locaux, qui sont en quelque sorte devenu son bureau, et tout le monde y défile, y compris bien sûr lorsqu'il n'est pas là, pour nous demander tout et n'importe quoi (il n'y a plus d'électricité au troisième, les toilettes du second sont bouchées, où est mon courrier, etc etc)
J'ai demandé à la mairie d'établir un planning pour déterminer clairement le temps qu'il doit passer chez nous mais sans succès.
Lui de son côté se satisfait parfaitement de la situation.
J'aimerais savoir quels sont les moyens légaux dont je dispose pour mettre un terme à cette situation, sachant par ailleurs que l'aide qu'il nous apporte serait appréciable pour notre association, si elle était encadrée par des horaires précis !
Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **26/08/2011 à 11:20**

C'est simple : une fois son travail fait, vous exigez qu'il s'en aille.

Par **Rivunica**, le **26/08/2011 à 20:03**

Je l'ai fait. A 17h, fin de notre permanence et fin de son service, je ferme nos locaux.
J'ai oublié quelque chose, je repasse à 17h30, il a rouvert.
Lorsque je lui demande une explication, il me dit qu'il a terminé son travail ailleurs et qu'il est revenu ici.
Je peux donc reformuler ma question de cette façon : un employé municipal en charge de l'entretien d'une

maison des associations peut-il se trouver à tout moment dans le local d'une association si ça lui chante ? (d'autant que notre local est alors ouvert à tout un chacun, puisque chacun sait qu'il est là et peut avoir besoin de lui à tout moment)

Par **mimi493**, le **26/08/2011** à **20:26**

Changez le barillet des serrures pour qu'il n'ait plus les clefs

Par **Rivunica**, le **27/08/2011** à **22:16**

Ah ça je ne peux pas. En charge de l'entretien, il possède toutes les clefs de la MDA (c'est même lui qui les distribue aux associations qui réservent une salle).

Par **mimi493**, le **27/08/2011** à **22:40**

Mais je ne comprends pas, c'est votre salle, oui ou non ?